



IMPORTANT!

À nos clients,

En période hivernale, Agriclé recommande ces procédures pour l'installation des produits de PVC, HDPE et tapis de caoutchouc:

- Le matériel doit être entré dans un local tempéré au moins 48 heures à l'avance.
- L'installation doit se faire à une température minimale de 15°C, tout en respectant le guide d'installation.

Advenant le cas où ces règles ne seraient pas respectées, il pourrait en découler des problèmes d'installation et dans une telle situation, Agriclé se dégagera de toute responsabilité.

L'équipe technique d'Agriclé